

Le savant Ducange, dans son Glossaire, nous dit que ce mot signifie *église succursale, ecclesia succursalis*. Or, Trèves a été anciennement succursale. Voici du reste la citation de Ducange, qui lui-même renvoie à Dom Lobineau : Treb... Trève, *ecclesia succursalis : hæ vocæ passim occurrunt apud Lobineau, tome 12, historibritannis. Locis in Glossario indicatis*. Il est vrai que cette expression était usitée spécialement dans l'Armorique ; il en résulterait qu'elle est celtique. Néanmoins elle est assez curieuse pour être relatée, puisqu'elle a le mérite de convenir fort bien à Trèves.

Dans le pouillé du diocèse, liste générale des paroisses, de la fin du XIII^e siècle, se trouve la mention suivante : *Ecclesia de Trevies, patronus Ecclesie Cluniacensis*. Ainsi à cette époque l'abbé de Cluny nommait à la cure.

Dans un pouillé de droit de Cens, dû à l'archiprêtre dans l'archiprêtré de Jarez, de 1450 environ, nous voyons qu'il y avait, dans l'archiprêtré de Mornant, 37 paroisses et 37 curés, y compris celui de Longes et Trèves.

Le pouillé du XV^e siècle nous apprend que le revenu du bénéfice de l'église de Trèves était de 9 livres et qu'il payait 20 livres pour impôt de droit de visite. Mais il est à remarquer que ceci concerne à la fois Longes et Trèves : que Trèves à cette époque était déjà descendu sous la dépendance de Longes ; que le patron temporel de ces deux paroisses était le Chapitre de Lyon, et que sorties de l'obédience de Mornant, elles étaient réunies à celle de Condrieu.

Du 16^e au 17^e siècles jusqu'à présent, les deux églises ont toujours eu pour patron temporel l'Eglise de Lyon.

Mais voici la véritable étymologie du mot Trèves : L'archiviste lyonnais, Cochard, dans sa Notice, page 46, insérée dans l'Almanach de Lyon en 1825, le fait dériver